



JONGNY-FLASH

No 60, décembre 2021



Informations hivernales

En ce début d'hiver, nous nous permettons de vous rappeler que les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas.

Il appartient donc à chacun d'adapter sa conduite aux conditions constatées ou présumées de l'état de la route et d'équiper son véhicule en accord avec les règles de sécurité. Les piétons, chaussés de manière adéquate, resteront très attentifs à la circulation.

La commune déblaie en premier lieu les axes principaux et ensuite les chemins secondaires. Les trottoirs sont nettoyés au fur et à mesure des possibilités.

Pour les chemins privés, il convient de faire appel à un paysagiste ou à une entreprise de génie civil, qui possède en général des véhicules de déneigement.

Concernant les propriétaires privés, la réglementation en vigueur précise ceci :

Art. 23 du Règlement communal d'affectation et des constructions:

« Les voies privées dans la zone à bâtir doivent être régulièrement entretenues, nettoyées et praticables en tout temps ; ces travaux sont à la charge des propriétaires des bâtiments riverains. »

Art. 48 de la Loi sur les routes :

« Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal. »

Art. 5 du Règlement d'application de la Loi sur les routes, alinéas 2 et 3 :

« Lors du déblaiement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement

des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétaires privés. Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits. Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs ».

Parcage en hiver

Chaque année, dès les premières neiges, il est constaté que des véhicules sont mal stationnés, ce qui cause de nombreuses difficultés aux chauffeurs des véhicules de déblaiement. Il est donc important de rappeler les directives suivantes :

Les véhicules ne doivent pas être parqués sur les trottoirs, sauf aux endroits prévus à cet effet. Dans tous les cas, un espace de 1,50 mètre doit être disponible pour les piétons.

Les véhicules parqués en bordure de chemins ou de routes doivent être enlevés chaque jour, tout comme ceux stationnés sur le trottoir des routes cantonales, afin de permettre le déblaiement de la neige.

Le passage des engins de déneigement ainsi que des services d'urgence (ambulances, véhicules du feu, police) doit être garanti.

Il est donc interdit de stationner dans les carrefours ou en bordure de chaussée. Dans tous les cas, il est impératif de récupérer son véhicule dès le lendemain matin. Le non-respect de ces directives justifiera le recours à Police Riviera, voire à l'enlèvement du véhicule aux frais de son propriétaire.

Pour le bien de chacun, nous vous remercions de respecter l'ensemble de ces dispositions et vous souhaitons un très bel hiver.

Fêtes de fin d'année

A cette occasion, les bureaux de l'Administration communale seront fermés

**du vendredi 24 décembre 2021
au lundi 3 janvier 2022 à 09h00**

La Municipalité et les employés communaux
vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année
et vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes



Rejoignez le club de membres Pro Senectute Vaud

Pro Senectute Vaud propose aux retraité(e)s de notre commune **un an d'adhésion gratuite** au club de membres Pro Senectute Vaud (valeur CHF 35.- pour un membre individuel, CHF 40.- pour un couple).

Le Club de membres de Pro Senectute Vaud offre de nombreux avantages :

- Le magazine «**ClubMag**» envoyé deux fois par an à domicile.
- Des **rabais** sur de nombreuses activités organisées par Pro Senectute Vaud.
- Des offres exclusives et des bons plans proposés par divers partenaires de Pro Senectute Vaud.

- Des tarifs préférentiels auprès de conseillers spécialisés en assurances sociales.
- Des événements diversifiés pour rencontrer d'autres membres, échanger et nouer de nouvelles amitiés.
- La possibilité d'exprimer votre avis sur des sujets qui vous concernent au quotidien.
- Un lien privilégié avec Pro Senectute Vaud.

Inscription par email à l'adresse info@jongny.ch ou par téléphone au 021 921 57 69 **jusqu'au 25 janvier 2022.**

ClubMag
Printemps-été 2020 | n°3
magazine des membres Club Pro Senectute Vaud



Recensement des chiens

La Municipalité invite les propriétaires et gardiens de chiens domiciliés dans la Commune à annoncer au secrétariat municipal les chiens achetés ou reçus en 2021, nés en 2021 et restés en leur possession, décédés, vendus ou donnés en 2021 ou qui n'ont pas encore été annoncés

d'ici au 15 février 2022.

Tout détenteur de chien ou gardien dont le chien n'aura pas été déclaré dans le délai ci-dessus sera inscrit d'office et passible de pénalité dans la compétence préfectorale.



Il est rappelé l'obligation d'identifier les chiens par puce électronique et de présenter l'attestation du vétérinaire indiquant son implantation ou de remettre une copie au secrétariat municipal.

Nous avons besoin de vous !



Connaissez-vous le Passeport Vacances de Vevey et Environs ?

Nous proposons des activités sportives, de découvertes, créatrices et des excursions aux enfants de la région.

Pour en assurer la continuité, nous sommes à la recherche de membres pour renforcer notre comité. Si vous êtes motivés pour organiser les activités en début d'année, et pourquoi pas faire quelques accompagnements durant l'été, que vous soyez parents, étudiants, retraités, même pour quelques heures ce petit job est fait pour vous.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues dans nos rangs pour partager joies et plaisirs des petits et des grands.

Les membres du comité actuel se réjouissent de collaborer avec vous.

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter au 021 922 85 85 le lundi et le mercredi matin entre 9h et 11h, par courriel à info@passeportvacances.ch

Défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont installés sur la commune.

L'un se trouve dans l'ancienne cabine téléphonique à l'arrêt de bus « Jongny Village », côté administration communale. Accessible 24h/24, il est à disposition en tout temps.

L'autre est placé à l'intérieur de la salle polyvalente.

En cas de besoin, son utilisation est simple. Il vous suffit de suivre les instructions données par l'appareil et de l'opérateur du 144 que vous devez appeler.

Participez à l'animation de notre village !

Les moments de rencontre et de convivialité vous tiennent à cœur ? Vous avez des idées à apporter ou simplement un peu de temps à donner pour faire vivre notre village ?

Que ce soit en tant que membre du comité ou bénévole, rejoignez la Société de Développement et participez à l'organisation de nos manifestations.

Renseignements et contact : François Pointet, Président, president.sdj@bluewin.ch / 079 586 64 87

